

Association Espace Besançon Planoise - Prorogation du contrat - Avenant n° 1 à la convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : La convention conclue avec l'Association Espace Besançon Planoise expire le 31 décembre 1995.

Il convient de rappeler que cette convention porte sur la gestion et l'animation de l'Espace Planoise reconnu scène nationale par le Ministère de la Culture ; l'action conduite par cette association porte sur 3 axes essentiels :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine,

- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine,

- participer localement à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

En contrepartie de cette mission, la Ville de Besançon verse à l'association une subvention de 3 950 000 F TTC (valeur décembre 1991 avec indexation des prix à la consommation des ménages urbains série France Entière, hors tabac, indices juin et novembre).

Il est proposé de proroger pour une année allant du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996 la convention conclue avec l'Association Espace Besançon Planoise dans les mêmes conditions y compris financières, parce qu'une réflexion d'ensemble portant sur le spectacle vivant à Besançon et en particulier le théâtre (art dramatique) vient d'être engagée avec l'ensemble des partenaires et notamment le Ministère de la Culture et le Centre Dramatique National de Franche-Comté, dont le contrat vient à échéance le 31 décembre 1996.

Afin de faire coïncider les dates d'échéance et en accord d'une part avec les responsables de l'Association Espace Besançon Planoise, d'autre part la Direction du Théâtre et des Spectacles au Ministère de la Culture (tutelle des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux décentralisés), le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

La réflexion entreprise ira dans le sens d'une meilleure définition des missions de chacune de ces 2 structures, l'Etat ayant pour sa part déjà engagé un processus dans ce sens, et d'une meilleure répartition et rationalisation des moyens.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. FERRÉOL : Une réflexion est menée actuellement avec la Direction du Théâtre et des Spectacles du Ministère de l'Agriculture qui nous intéresse beaucoup sur les missions et la complémentarité des missions entre en particulier les deux structures importantes théâtrales que nous avons à Besançon, c'est-à-dire en matière de création le Centre Dramatique National et en matière de diffusion l'Espace Scène Nationale. Actuellement nous avons deux conventions qui ne coïncident pas dans le temps entre ces deux structures donc il nous paraissait intéressant pour mener une réflexion pertinente de les faire coïncider et proroger d'un an la convention avec l'Espace Scène Nationale pour qu'à la fin de la saison 1996, nous puissions définir un projet en cohérence avec les deux structures globales.

M. LE MAIRE : Je suis content de savoir que le Ministère de l'Agriculture a donné son avis comme tu viens de l'indiquer ! Enfin, c'est une déformation professionnelle et chacun a compris qu'il s'agissait du Ministère de la Culture.

M. JACQUEMIN : J'ai toujours soutenu l'existence de l'Espace Besançon - Planoise mais je m'interroge sur la précipitation que l'on met à faire délibérer le Conseil sur une décision qui aurait pu être prise dans les mois qui viennent. Il n'y a pas d'urgence puisque c'est une reconduction à partir du 1^{er} janvier prochain.

M. FERRÉOL : Nous avons un délai d'expiration du contrat au 31 décembre 1995 mais il y a urgence pour l'Espace de savoir où on en était afin de préparer la prochaine saison. Cela se passe toujours comme cela. Vous savez qu'une saison se prépare un voire deux ans à l'avance. C'est une règle en matière culturelle.

M. LE MAIRE : Si vous ne le saviez pas, vous l'aurez appris aujourd'hui Monsieur JACQUEMIN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.